

interviennent dans les relations entre nations sont des causes de guerre. Je n'entreprendrai pas une étude détaillée de ces systèmes, mais je crois que nous avons le devoir de découvrir la raison de ces complications internationales, et ensuite chercher le moyen de les éviter.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député a l'intention de discuter les causes des guerres internationales; je dois déclarer que cette discussion est irrégulière.

M. HANSELL: Je ne prolongerai pas cette partie de mes observations. Puis-je continuer, et me permettra-t-on de dire que dans le passé l'empire britannique a été grandement favorisé par la Providence.

M. le PRÉSIDENT: Je n'ai pas bien saisi cette observation.

M. HANSELL: Grandement favorisé par la Providence, béni de Dieu. Cependant, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas à l'honneur de l'empire britannique; il y a bien des pages sombres dans notre histoire. Mais règle générale, notre histoire démontre que nous avons joui de la protection de Dieu. Actuellement nous nous trouvons dans une situation des plus précaires. Je ne sais trop ce que l'avenir nous réserve. J'ai dit l'autre jour que les nations du monde semblent se grouper sous des régimes d'économie politique différents. Il se peut que dans un avenir assez prochain les Amériques soient laissées à elles-mêmes. Je ne sais pas quel sera le résultat de la guerre, personne ne le sait, mais naturellement je crois que la Grande-Bretagne sera victorieuse. Est-ce qu'à la fin de la guerre nos relations avec les autres nations de l'univers seront ce qu'elles étaient dans le passé, je l'ignore. Nous constaterons peut-être que l'Europe aura un régime économique distinct. Il pourra en être de même également pour l'Asie, et nous pourrions constater...

M. le PRÉSIDENT: Malgré toute ma bonne volonté et le désir que j'ai d'aider à l'honorable député, je me vois obligé de déclarer ses observations irrégulières en ce moment. Le crédit est-il adopté?

M. HANSELL: Monsieur le président, pourriez-vous me dire à quel crédit je puis rattacher la question que je discute en ce moment?

M. le PRÉSIDENT: Il n'appartient pas au président de dire aux honorables députés quand ils doivent parler et quels sujets ils doivent discuter. Je dois leur faire remarquer quand ils violent le règlement; et c'est ce que fait l'honorable député en ce moment.

M. HANSELL: Puis-je poser une question au premier ministre? J'aurais pu discuter cette question il y a quelque temps, mais le

premier ministre se rappellera avoir dit que nous pouvions discuter presque toutes les questions lors de l'étude des crédits. Le premier ministre voudrait-il me dire à quel moment je pourrais discuter ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y a eu plusieurs occasions au cours de la session. L'une, comme l'honorable député lui-même l'a fait remarquer, s'est offerte lorsque nous avons étudié le discours du trône; il aurait également pu le faire lorsque la Chambre se formait en comité des subsides; et d'autres occasions se sont aussi présentées. L'honorable député a raison de dire qu'on avait l'habitude d'accorder et qu'on devrait accorder une certaine latitude lors de l'étude des crédits des Affaires extérieures. Mais la présente session a été en grande partie consacrée à des questions concernant les Affaires extérieures, et l'honorable député aurait pu parler à maintes reprises lorsque nous avons discuté de questions internationales. Il me semble que l'assistance à la Chambre aujourd'hui n'est pas bien considérable pour entreprendre l'étude d'un sujet aussi important que les causes de la guerre et des autres questions qu'il a soulevées. Je crois qu'il pourrait fort bien renvoyer la question à une session subséquente, à moins que cette discussion ne donne quelque résultat appréciable.

M. HANSELL: Je pourrais peut-être réserver mes observations pour une prochaine occasion, mais je ferai remarquer que, pour épargner du temps et me conformer à la demande du premier ministre que nous consacrons nos énergies à l'effort de guerre, je n'ai pas parlé lors du débat sur le discours du trône. Pour la même raison j'ai parlé moins de cinq minutes sur le budget. J'espérais que je pourrais faire des observations en ce sens lors de l'étude des crédits du département des affaires extérieures.

(Le crédit est adopté.)

42. Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications, \$626,575.

M. GREEN: Le premier ministre voudrait-il nous dire dans quels pays nous avons des représentants maintenant?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Canada a nommé des ministres qui le représentent aux Etats-Unis, en France, au Japon, et plus récemment, en Belgique et en Hollande. L'honorable député sait sans doute que nous avons aussi nommé des représentants dans diverses parties de l'empire britannique, soit des haut-commissaires en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande,